

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-12

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Luc BEUNIER, Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE DU CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

Suite à l'arrivée d'un nouvel agent au 1^{er} mars 2011 au sein du RAM de la FERTE SAINT AUBIN, il s'avère nécessaire d'instaurer le régime indemnitaire du cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants à ce jour inexistant au sein de la collectivité.

Selon les bases réglementaires en vigueur, il est proposé à l'assemblée de voter le dispositif décrit ci-dessous :

Agents du cadre d'emplois des Educateurs de jeunes enfants

Références réglementaires

Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires

Arrêté du 9 décembre 2002

Prime de service

Décret 68-929 du 24 octobre 1968

Les montants individuels mensuels sont fixés dans la limite des butoirs indemnitaires prévus pour chaque grade et cadre d'emploi, et s'établissent comme suit :

	Prime de service	IFRSTS	
		Butoir	Taux médian
Éducateur Chef	7,5% du traitement brut au 31/12 de l'année	3	2,5
Éducateur Principal		3	2
Éducateur > 8 ^{ème} échelon		3	1,5
Éducateur < 8 ^{ème} échelon		3	1

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

ADOpte le régime indemnitaire suivant qui rentre en vigueur à compter du 7 avril 2011-04-07

PRECISE que l'ensemble des crédits nécessaires sont inscrits au BP 2011

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-13

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT A SIGNER
LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE
POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il s'agit de remettre en place avec les Communauté de Communes CŒUR DE SOLOGNE et SOLOGNE DES RIVIERES, une procédure unique pour la désignation et la gestion au quotidien des aires d'accueils respectives.

A ce titre en 2008, un groupement de commandes pour gérer les aires d'accueil des gens du voyage a été mis en place pour 3 ans. Le contrat actuel avec la société VAGO arrive à son terme le 31 décembre prochain.

Les groupements de commandes ont pour but la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs. Ils visent ainsi tout à la fois à permettre des effets d'économie d'échelle, et une mutualisation des procédures de passation des marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE son Président à signer ladite convention, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-14

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT A LANCER
LA CONSULTATION POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE L'AIRE D'ACCUEIL
DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les Communautés de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN, Cœur de Sologne et Sologne des Rivières ont notamment comme compétences, aux termes de leurs statuts, de réaliser et de gérer des aires d'accueil des gens du voyage.

Pour faire suite à une réunion de travail avec les deux autres EPCI, le 24 mars dernier, et à l'autorisation donnée au Président par l'Assemblée, au cours de cette même séance, de signer la convention constitutive du groupement de commandes, il est proposé de relancer une consultation au travers du groupement de commande nouvellement constitué.

Le présent marché a donc pour objet la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN, de la Communauté de Communes Cœur de SOLOGNE et de la Communauté de Communes SOLOGNE des Rivières.

La Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN, désignée comme coordonnateur du groupement de commandes, a pour mission d'organiser les opérations de sélection du prestataire, chaque Communauté de Communes s'engageant, conformément à l'article 8-II du code des marchés publics, à signer avec le prestataire retenu un marché à hauteur de ses besoins propres.

Dans ce cadre, le présent marché a pour objet de définir le service que devra fournir le prestataire pour le groupement afin de gérer :

- l'aire d'accueil des gens du voyage de 12 emplacements aménagés par la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN sur le territoire de la commune de LA FERTE SAINT-AUBIN,
- l'aire d'accueil des gens du voyage de 15 emplacements aménagés par la Communauté de Communes SOLOGNE des Rivières sur le territoire de la commune de SALBRIS,

- l'aire d'accueil des gens du voyage de 6 emplacements aménagés par la Communauté de Communes Cœur de SOLOGNE sur le territoire de la commune de LAMOTTE-BEUVRON,
- l'aire d'accueil des gens du voyage de 6 emplacements aménagés par la Communauté de Communes Cœur de SOLOGNE sur le territoire de la commune de NOUAN-LE-FUZELIER.

Il est en outre précisé que seules trois aires d'accueil (LA FERTE SAINT-AUBIN, LAMOTTE-BEUVRON et NOUAN-LE-FUZELIER) sont opérationnelles à ce jour. L'aire d'accueil située sur la commune de SALBRIS ouvrira ses portes au mieux le 1^{er} octobre de cette année.

Le commencement de la prestation, sur chaque aire d'accueil, sera formalisé par un ordre de service individualisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE son Président à lancer la consultation pour la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage telles qu'elles sont décrites ci-dessus.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-15

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT
POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT
DE COMMANDES POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que selon l'article 5.3 Commission d'appel d'offres de la convention constitutive du groupement de commandes, il est précisé que « *La commission d'appel d'offres qui interviendra dans le cadre des procédures de publicité et de mise en concurrence nécessaires à la passation des marchés publics sera composée comme suit :*

Le Président de la Communauté de Communes coordonnatrice du groupement sera Président de droit de cette commission et il sera accompagné par :

- *un membre titulaire (à voix délibérative) et un membre suppléant (présent mais n'ayant pas voix délibérative) par collectivité locale émanant de leur commission d'appel d'offres et élus parmi ses membres à voix délibérative,*

Seront également convoqués aux réunions de la commission d'appel d'offres du groupement le représentant de la DGCCRF et le comptable de chacun des membres du groupement. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Philippe FROMENT, en tant que membre titulaire et Madame Marie-Annick VATZ, en tant que membre suppléante pour représenter la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin au sein de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-16

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**OBJET : DESIGNATION DE DEUX MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES AU SEIN DU COMITE DE COORDINATION ET DE SUIVI
DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL
DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre du suivi des marchés passés au travers du groupement, il est créé au sein de celui-ci un comité de coordination et de suivi composé de deux représentants de chaque Communauté, soit six membres.

Ce Comité sera présidé par le Président de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN.

Il se réunira au moins une fois par an et au moins une fois avant le lancement des procédures de passation des marchés publics et une fois après analyse des offres déposées dans le cadre des mêmes procédures et avant le choix du cocontractant.

Il peut également se réunir sur demande écrite de son Président, adressée à chacun des membres du Groupement et également à la demande de la majorité de ses membres.

Les convocations sont adressées par le Président et accompagnées d'un ordre du jour, et de tout document que le Président juge utile de joindre.

Le Président organise et dirige les séances. Il peut désigner un autre représentant à cet effet, pour le substituer temporairement ou en permanence dans ses fonctions. Il peut reprendre ses fonctions à tout moment après les avoir déléguées.

Le comité se réunit sans quorum. Un représentant absent peut toutefois donner mandat à un autre représentant pour le représenter. Un représentant ne peut donner et recevoir qu'un seul mandat.

Les représentants sont tenus à une obligation de confidentialité vis-à-vis de toutes les informations relatives aux marchés publics, spécialement durant le déroulement des procédures de publicité et de mise en concurrence.

Le comité de coordination et de suivi a pour mission de permettre aux membres du groupement de suivre la passation et l'exécution des marchés publics, et de prévoir les conditions éventuelles d'évolution de ces marchés.

Les membres du groupement y font part de leurs observations et de l'ensemble de leurs demandes au

Coordonnateur dans ce cadre.

Le comité instruit toute question qui lui est soumise par son Président ou l'un des représentants des membres, notamment les avenants éventuels à la présente convention.

L'absence de saisine du comité n'entache toutefois pas d'irrégularité un avenant à la présente convention.

Il peut émettre un avis notamment sur les questions suivantes :

- choix du type de marché public, choix de la procédure de passation appliquée,
- choix du cocontractant à l'issue des procédures de passation des marchés publics,
- modification des marchés publics par avenant,
- résiliation des marchés publics,
- modification de la présente convention constitutive.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les avis du comité de suivi et de coordination ne lient pas le Coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Philippe FROMENT et Mme Marie-Annick VATZ en tant que titulaires pour siéger au sein de ce comité de coordination et de suivi.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-17

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU LOIRET (ADEL)

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Conseil Général finance quasiment seul le budget de l'ADEL et que la Chambre Régionale des Comptes lui a fait remarquer qu'il n'est pas de ses compétences dévolues par la loi d'agir en matière économique sur les territoires des communes ou des EPCI sans les associer à cette action.

Puisqu'aujourd'hui la quasi-totalité du département est couvert par des EPCI qui ont adopté la compétence économique, il devient nécessaire d'intégrer ces EPCI au conseil d'administration de l'ADEL et ainsi de représenter les territoires tout en répondant à la demande de la CRC.

Le Conseil Général propose donc d'intégrer les EPCI dans son conseil d'administration moyennant une cotisation annuelle liée au nombre d'habitants de l'EPCI et qui pourrait être de 0.30 € par habitant.

En échange, les EPCI seront représentés de manière tournante au sein du conseil d'administration de l'ADEL et le Conseil Général favorisera la création d'un « club des EPCI » qui permettra à ces représentants de rapporter les informations à l'ensemble des EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE son Président à signer la convention d'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin à intervenir avec l'Agence de Développement Economique du Loiret (ADEL).

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-18

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS
AVEC L'OFFICE DE TOURISME**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément au code du tourisme, article L133-1 à L133-3, la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN reconnaît avoir délégué les missions de service public d'accueil et d'information des touristes, la promotion touristique du territoire communautaire en cohérence avec le CDT et le CRT, ainsi que la contribution à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

L'OTSI est chargé de tout ou partie de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation des fêtes et de manifestations culturelles.

La présente convention est également établie à l'occasion d'une demande de classement de l'office de tourisme par la collectivité auprès du représentant de l'Etat, sur proposition de l'office de tourisme en application des articles R133-20 à D 133-31 du code du tourisme et de l'arrêté du 12 janvier 1999.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE la convention communautaire d'objectifs pour un Office de Tourisme « 1 étoile » telle qu'elle figure en annexe à la présente,

AUTORISE son Président à la signer.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-19

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT
AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la compétence « Tourisme » de la Communauté de Communes, il convient de renouveler la convention de mise à disposition de l'agent communautaire, chargé de l'accueil, auprès de l'association de l'Office de Tourisme.

Par courrier du 3 mars 2011, l'agent a donné son accord de principe sur cette mise à disposition. Ce dossier sera examiné prochainement par la CAP du Centre de Gestion du Loiret.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE son Président à signer la convention de mise à disposition de personnel communautaire avec l'association OFFICE de TOURISME présidée par Monsieur DESPIERRES.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-20

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET PRINCIPAL

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel MORAND et quitte la salle.

Monsieur Daniel MORAND assure donc la présidence de la séance.

M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, présente aux membres du Conseil Communautaire les éléments du Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin pour 2010.

Vu les travaux de la commission des finances du 28 mars dernier,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ARRETE le Compte Administratif annexé à la présente délibération, faisant ressortir les données suivantes :

- excédent de fonctionnement :	112 823,37 €
- excédent d'investissement :	635 097,79 €

La délibération est adoptée à l'unanimité, M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, ne participant pas au vote.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-21

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET ANNEXE DU SPANC

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel MORAND et quitte la salle.

Monsieur Daniel MORAND assure donc la présidence de la séance.

M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, présente aux membres du Conseil Communautaire les éléments du Compte Administratif du Budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin pour 2010.

Vu les travaux de la commission des finances du 28 mars dernier,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ARRETE le Compte Administratif annexé à la présente délibération, faisant ressortir les données suivantes :

- déficit d'exploitation : 101,09 €
- excédent d'investissement : 4 580,53 €

La délibération est adoptée à l'unanimité, M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin ne participant pas au vote.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-22

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 –
BUDGET ANNEXE ZAE LA CHAVANNERIE II**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel MORAND et quitte la salle.

Monsieur Daniel MORAND assure donc la présidence de la séance.

M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, présente aux membres du Conseil Communautaire les éléments du Compte Administratif du Budget annexe ZAE La Chavannerie II de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin pour 2010.

Vu les travaux de la commission des finances du 28 mars dernier,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ARRETE le Compte Administratif annexé à la présente délibération, faisant ressortir les données suivantes :

- résultat de fonctionnement : 0 €
- résultat d'investissement : 0 €

La délibération est adoptée à l'unanimité, M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin ne participant pas au vote.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-23

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Receveur Municipal ayant remis le compte de gestion de l'exercice 2010, le Président de l'Assemblée le soumet au vote du Conseil Communautaire.

La balance générale de l'exercice donne les résultats suivants :

ANNEE 2010	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Part affectée à l'investissement exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture 2010
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	-1 489 542,39 €	- €	635 097,79 €	854 444,60 €
Fonctionnement	670 777,37 €	436 319,37 €	112 823,37€	347 281,37 €
TOTAL	- 818 765,02 €	436 319,37 €	747 921,16 €	- 507 163,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DONNE quitus au comptable et ADOPTE le compte de gestion 2010 du Budget Principal de la Communauté de Communes, tel qu'il figure en annexe à la présente.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-24

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010 – BUDGET ANNEXE DU SPANC

Monsieur le Receveur Municipal ayant remis le compte de gestion de l'exercice 2010, le Président de l'Assemblée le soumet au vote du Conseil Communautaire.

La balance générale de l'exercice donne les résultats suivants :

ANNEE 2010	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Part affectée à l'investissement exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	-14 940,50 €	- €	4 580,53 €	-10 359,97 €
Fonctionnement	5 973,89 €	5 973,89 €	-101,09 €	- 101,09 €
TOTAL	- 8 966,61 €	5 973,89 €	4 479,44 €	- 10 461,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DONNE quitus au comptable et ADOPTE le compte de gestion 2010 du Budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes, tel qu'il figure en annexe à la présente.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-25

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010 –
BUDGET ANNEXE ZAE LA CHAVANNERIE II**

Monsieur le Receveur Municipal ayant remis le compte de gestion de l'exercice 2010, le Président de l'Assemblée le soumet au vote du Conseil Communautaire.

La balance générale de l'exercice donne les résultats suivants :

ANNEE 2010	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Part affectée à l'investissement exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement			0,00 €	0,00 €
Fonctionnement			0,00 €	0,00 €
TOTAL				

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DONNE quitus au comptable et ADOPTE le compte de gestion 2010 du Budget annexe ZAE La Chavannerie II de la Communauté de Communes, tel qu'il figure en annexe à la présente.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-26

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU BUDGET ANNEXE ZAE LA CHAVANNERIE II

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 issue de l'ordonnance du 26 août 2005 et ses décrets d'application,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 9 février 2011,

Vu l'examen du projet de budget primitif 2011 du budget annexe ZAE La Chavannerie II en Commission des Finances du 28 mars 2011,

Sur le rapport de M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, le Budget Primitif 2011 du budget annexe ZAE La Chavannerie II de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, tel que présenté en annexe, est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire et se décompose comme suit :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	RECETTES de FONCTIONNEMENT
181 632,16 €	181 632,16 €
DEPENSES d'INVESTISSEMENT	RECETTES d'INVESTISSEMENT
144 138,57 €	144 138,57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la section de fonctionnement du budget primitif 2011 du budget annexe ZAE La Chavannerie II qui s'équilibre à la somme de 181 632,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la section d'investissement du budget primitif 2011 du budget annexe ZAE La Chavannerie II qui s'équilibre à la somme de 144 138,57 €

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-27

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : Versement d'un solde de subvention à l'association Halte Garderie Parentale Les Petits Loups

Il convient par cette délibération de verser un complément de subvention à l'Association Halte Garderie Parentale les Petits Loups pour la fonction ménage. En effet, cette somme n'avait pas été complètement versée en 2010. Il s'agit donc de régulariser le passif.

Le montant de l'aide est de 4838 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention complémentaire de 4838,00 € à l'Association Halte Garderie Parentale Les Petits Loups.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-28

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : Lancement de la procédure du marché de services « Maintenance préventive et corrective du BAF »

Il s'agit par ce marché d'assurer la maintenance technique des équipements du BAF et ceci jusqu'à l'ouverture du prochain équipement aquatique. La procédure se fera selon l'application des articles 33.3°, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics à savoir procédure d'appel d'offres ouvert à bon de commande. La durée du marché est d'un an renouvelable 2 fois.

Le marché actuel de maintenance pris en charge par la ville de la FERTE SAINT AUBIN, arrive à échéance au 1^{er} avril 2011. Afin d'assurer la continuité du service et dans l'attente du choix du nouveau prestataire, une prolongation de contrat sera signée prochainement avec VEOLIA par la ville. Les prestations effectuées seront refacturées à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la procédure susmentionnée et à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction de cette consultation.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-29

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : Demande de subvention à la Région pour les travaux de réfection du BAF en lieu et place de la Ville de la FERTE SAINT AUBIN

Il s'agit par cette délibération d'autoriser Monsieur le Président à déposer en lieu et place de la ville de la FERTE SAINT AUBIN (qui avait délibéré en 2010 sur cette question) une demande de subvention pour la réfection des canalisations et des plages du BAF en cas de besoin.

En effet, dans l'attente du prochain complexe aquatique, et afin de ne pas surseoir aux activités aquatiques associatives et scolaires, il s'avère que l'audit fait sur l'installation BAF démontre que le seul point noir subsistant sur les équipements est la vétusté des canalisations sous plages.

Par cette demande de subvention, la Communauté de Communes anticipe une éventuelle réfection de ces canalisations. Le montant estimé pour les travaux est d'environ 80 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Centre pour les travaux de réfection des canalisations et des plages du BAF

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : Demande de subvention au Département pour les travaux de réfection du BAF en lieu et place de la Ville en lieu et place de la ville de la FERTE SAINT AUBIN

Il s'agit par cette délibération d'autoriser Monsieur le Président à déposer en lieu et place de la ville de la FERTE SAINT AUBIN (qui avait délibéré en 2010 sur cette question) une demande de subvention pour la réfection des canalisations et des plages du BAF en cas de besoin.

En effet, dans l'attente du prochain complexe aquatique, et afin de ne pas surseoir aux activités aquatiques associatives et scolaires, il s'avère que l'audit fait sur l'installation BAF démontre que le seul point noir subsistant sur les équipements est la vétusté des canalisations sous plages.

Par cette demande de subvention, la Communauté de Communes anticipe une éventuelle réfection de ces canalisations. Le montant estimé pour les travaux est d'environ 80 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département pour les travaux de réfection des canalisations et des plages du BAF

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-31

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du BAF de la FERTE SAINT AUBIN à la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale, en son article 35 a créé l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui, en son alinéa 5 dispose que le transfert des compétences aux établissements publics de coopération intercommunale entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leurs sont attachés à la date du transfert, les dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et des articles L1321-3, L1321-4 et L1321-5 et que l'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date de transfert des compétences, aux communes qui le créent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

La mise à disposition des biens et des équipements doit être actée sur un plan juridique, tel est l'objet de la présente convention.

La Ville de la FERTE SAINT AUBIN met à disposition de la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN, un bâtiment au sein de l'enceinte sportive Paul GUERIN ; cadastré section BB160 d'une superficie de 224 m² aux fins d'y installer l'activité BAF entrant dans le cadre de la compétence communautaire « Sports » depuis le 1^{er} janvier 2011.

La mise à disposition du bâtiment est consentie à titre gratuit pour une durée illimitée prenant effet à la date de signature de la présente convention.

La Communauté de Communes succède à la ville de la FERTE SAINT AUBIN dans les droits et obligations qu'avait celle-ci sur ce bâtiment.

Pour la passation des écritures comptables résultant de la présente mise à disposition, la ville de la FERTE SAINT AUBIN déclare que la valeur brute du bâtiment concerné s'élève à 203812,16 euros, telle qu'elle apparaît dans son patrimoine et dans son compte de gestion, ainsi que dans le document annexé à la présente convention.

Tels sont les principes généraux de la présente convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de l'équipement BAF selon l'ensemble des modalités définies dans la convention ci-jointe.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-32

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : Adoption du règlement intérieur du BAF

Dans le cadre de la nouvelle compétence prise par la Communauté de Communes (gestion du BAF), il s'avère indispensable d'instaurer un règlement intérieur pour le nouvel équipement pris en charge.

Vu l'avis du bureau communautaire sur ce règlement,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

INSTAURE à compter de ce jour le règlement ci-joint.

PRECISE que celui-ci sera communiqué à l'ensemble des utilisateurs et affiché dans l'enceinte de l'établissement.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-33

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition des équipements aquatiques au personnel communal ou saisonnier pour la délivrance de cours individuels de natation.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'utilisation du Bassin d'Apprentissage Fixe, située sur la commune de La Ferté Saint Aubin par des éducateurs territoriaux ou des saisonniers, titulaires du BEESAN, qui proposent à la population des leçons individuelles de natation.

Cette convention est tripartite car elle est signée entre les agents, la Communauté de Communes propriétaire de l'équipement et la Ville employeur des agents.

La Communauté de Communes met à la disposition des maîtres nageurs le B.A.F, moyennant une participation financière d'un montant de 122 € par maître nageur correspondant à un forfait de leçons individuelles. Ce tarif pourra évoluer chaque année.

La présente convention est signée pour une durée d'un an reconductible chaque année par reconduction expresse.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec l'ensemble des maîtres nageurs concernés

PRECISE que l'accès à l'établissement pour ces maîtres nageurs se fera moyennant une redevance annuelle de 122 €.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-34

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisation du BAF entre la Communauté de Communes et l'ensemble des Associations Fertésiennes et établissements publics utilisant le BAF.

Les présentes conventions ont pour but de déterminer les modalités d'utilisation temporaire des équipements sportifs communautaires et du matériel mis à disposition de l'occupant, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions des règlements d'utilisation des équipements sportifs

La Communauté de Communes met, par les présentes, le bâtiment BAF et tous les équipements qui y sont liés à la disposition de l'association ESC Natation, ESC Aquagym, l'établissement CIGALE et l'IMP des Papillons Blancs pour les entraînements et les compétitions.

Les associations ou établissements prendront possession des lieux dans l'état dans lesquels ils se trouvent, au moment de l'entrée en activité et le restituera dans l'état initial. Toute dégradation devra être communiquée au Service Municipal des Sports ou au gardien de surveillance si celle-ci présente une urgence.

Les présentes conventions seront applicables à compter de leur notification. Elles sont conclues pour une durée 6 mois en 2011 soit du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011 inclus (hors périodes de vacances scolaires). Elles pourront être renouvelées par reconduction expresse.

Ces mises à disposition se feront à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec l'ensemble des associations et établissements susmentionnés.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-35

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : Lancement du marché de prestation intellectuelle « mission de coordination SPS pour les travaux de réhabilitation et d'extension du complexe aquatique »

Il s'agit par cette délibération d'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation susvisée et ceci selon l'article 28 du Code des Marchés Publics (procédure adaptée ouverte).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la procédure pour la prestation intellectuelle « mission de coordination SPS pour les travaux de réhabilitation et d'extension du complexe aquatique »

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-36

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 AVRIL 2011

Date de convocation :
29/03/2011

Date d'affichage :
08/04/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 22

Le SIX AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, Mme Joëlle BRISSON, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : Lancement du marché de prestation intellectuelle « mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation et d'extension du complexe aquatique »

Il s'agit par cette délibération d'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation susvisée et ceci selon l'article 28 du Code des Marchés Publics (procédure adaptée ouverte).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la procédure pour la prestation intellectuelle « mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation et d'extension du complexe aquatique »

Le Président
Xavier DESCHAMPS